

# SCRIPTA

---

**Numéro Scripta** : 3850

**Auteur(s)** : Philippe III le Hardi, France (roi)

**Bénéficiaire(s)** : Cerisy-la-Forêt, Saint-Vigor (abbaye)

**Genre d'acte** : charte

**Authenticité** : non suspect

**Datation** : 1278, février

**Lieu d'émission** : Paris

**Action juridique** : autre

**Langue du texte** : ancien français

## Analyse

Philippe [III], roi de France, accorde à l'abbé et aux moines de Saint-Vigor de Cerisy et à deux prieurés de cette abbaye de posséder leurs acquêts qu'ils ont faits depuis 30 ans.

## Tableau de la tradition

### Éditions principales

a. Delisle Léopold, *Cartulaire normand de Philippe-Auguste, Louis VIII, Saint-Louis et Philippe le Hardi*, Caen, Hardel (MSAN ; 16, 2e série, 6, p. 160-390), 1852, n° 916, p. 223-224.

Texte établi d'après a

Henry (sic, l. : Philippe), par la grace de Dieu, roy de France, à tous présens et advenir. Comme ainsi soit que l'abbé et religieux du couvent de saint Vigor de Cerisy, ordre de saint Benoist, diocèse de Bayeux, conformément à nostre ordonnance, ayent fait accord avec nostre bailli de Caen, pour nous faisant fort au dit accord, sur ce que iceux abbé et religieux se vouloient conserver et retenir à tousjours à leur dit monastère et prieurez des Deux Jumeaux et Saint Fremond, acquis par les dits abbé, religieux et prieurs des dits prieurez, comme non fieffez, depuis trente ans en ça auparavant, que nos fiefs mesmes, comme les quelles choses ont esté acquis ce qui ensuit : à scavoir, un manoir avec le jardin ou cimetièrre Saint Nicollas de Caen de la valler d'un demy demeau de froment ; item, deux quartiers de froment, unze soldz, quatre deniers de rente ; item, les terres scizes et scituées proche le dit manoir, de la valler en revenue de deux quartiers et demy de froment ; item, dans la parroisse de Saint Martin des [ ] (sic), une rente de treize soldz huit deniers ; item, à Espinay sur Odon, une pièce de terre en prey ; item, à Audrieu, trois setiers et quatre boesseaux de froment ; item, à [ ] (sic), en la parroisse de Croucy, une maison avec une certaine court et la quatrième partie d'une vergée de terre ; item, à Bayeux, un certain manoir ; item, au dit Bayeux, un clos proche la maison de Guillaume Vere ; item, à [ ] (sic) un prey ; item, au dit lieu, trois vergées de prey ; item, à Littry, une pièce de terre ; item, en la mesme parroisse, une certaine partie d'un moulin appelé Moen, avec une partie du vivier ou estanc sur le dit moulin ; item, à Litteau, quatre setiers ung minot de froment, et vingt sept deniers de rente ; item, dans la parroisse saint Pierre de la Haye, un setier de froment ; item, en la parroisse de Vergues à Couvains, quelques maisons ; item, en la parroisse des Deux Jumeauz, du don de [ ] (sic) Blondel, six boesseaux et demi de froment, et en la parroisse de Becgues, du don de Guy Louaintier, douze boesseaux d'avoyne ; item, en la parroisse de la Haye, du don de Roger de la Haye, douze soldz et neuf quartiers a quatre boesseaux de blanche avoyne, et trois solz et un denier tournois ; item, du don du dit Roger, six quartiers six boesseaux de froment, et huit deniers ; item, à Saint Georges de Savigny, son vassal, quatre boesseaux de froment ; item, a Saint Jean de Savigny, neuf boesseaux d'avoyne ; item, à Couveins, un quartier et un quart de froment ; item, à Bernières, ung

minot de froment ; item, a esté acquis le prieuré des Deux Jumeaux : du don de Thomas Brocart, deux quartiers d'orge, deux guelines, dix oeufs ; item, en la paroisse des Deux Jumeaux, du don de Guillaume Tailleped, vergée et demie de terre, et les deux pars d'un boesseau de froment ; item, du don de Robert Baron, cinq soldz ; item, du don de Robert de Hotot, un certain pray ; item, du don de Sansom Guerart, huict quartiers et deux boesseaux de froment ; item, du don de Guillaume de Villars, cavalier, et Oedeline sa femme, six septiers sept boesseaux de froment, douze deniers, six guelennes et quarante oeufs ; item, du don de Sansom Girard, deux quartiers de froment ; item, du don de Odon de Dobre, cinq accres de terre, au territoire de Longueville ; item, du don de Mathieu Payen, une mine de froment ; item, du don de Ruffy Gaultier, ung quartier de froment ; item, du don de Emme Guerard, six boesseaux de froment ; item, du don de Ranulph Longuelanche, une mine de froment ; item, du don de Philippes Gasselin, une mine de froment, item, du don de Robert des Deux Jumeaux, à Longueville, deux quartiers de froment ; item, du don de Robert de Foreines, ung septier de froment, deux pains, deux guelines et vingt oeufs ; item, du don de Marguerite des Deux Jumeaux, six boesseaux, un pain, une gueline et dix oeufs ; item, du don de Angerran de Villars, cavalier, une mine de froment ; item, du don de Philippes Aycart, prebtre, deux boesseaux de froment ; item, à Groin, un septier et deux boesseaux de froment de rente, acquis au prieuré de Saint Fromond ; nous, aiant pour agréable et ratiffiant le sus dit accord, voulons et concédons, en tant que nostre pouvoir, que les dis religieux puissent et ayent à perpetuité leurs dictes acquisitions, qu'ilz les possèdent paisiblement, sans qu'ilz puissent estre contraincts de les vendre ou mettre hors de leur main, saouf en autres chozes nostre droit et l'autruy en toutes ; et affin que cela demeure ferme, stable et arresté pour l'advenir, nous avons faict appozer nostre sceau à ces presentes. Faict et passé à Parls lan mil deux cents septante sept au mois de febvrier.